



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

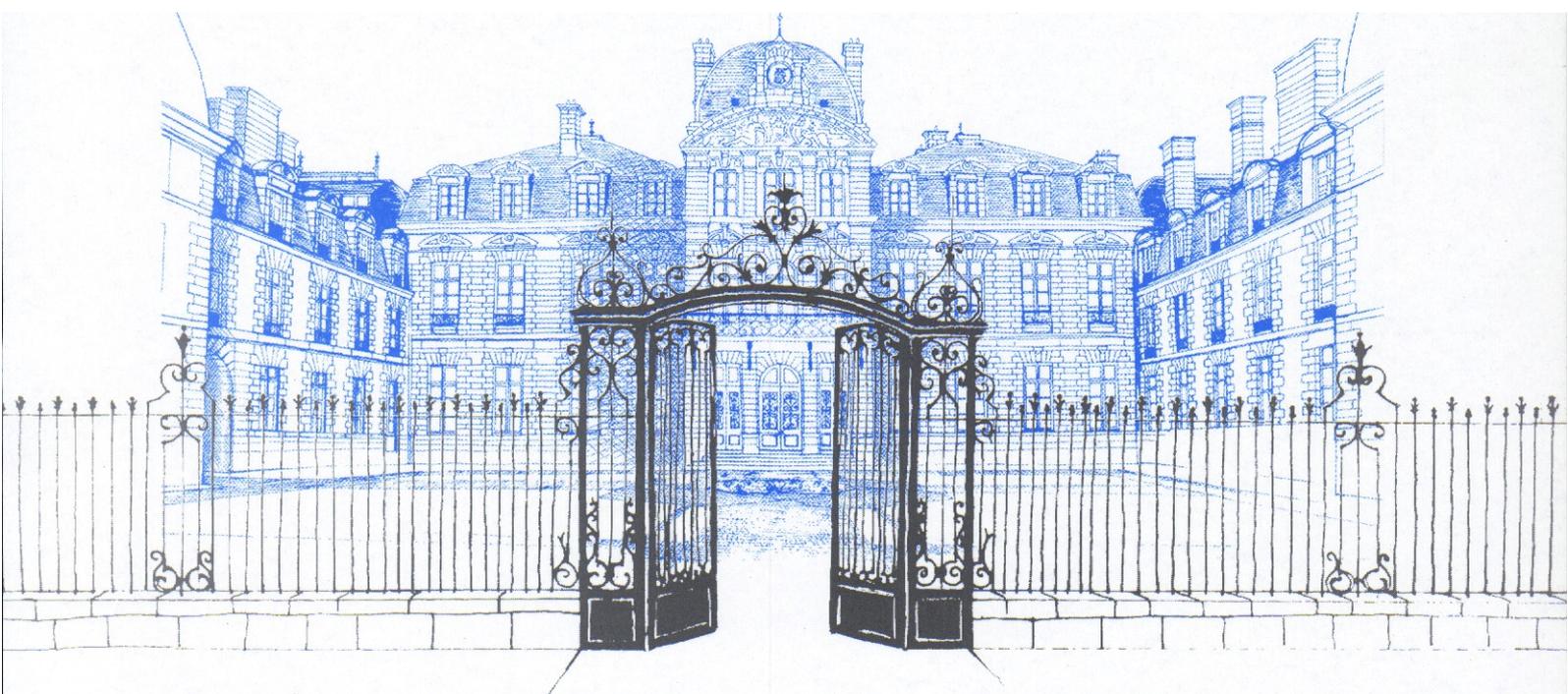
RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

* * *

N° 2015 – 18

MAI 2015

*La version intégrale de ce recueil peut être consultée, sur simple demande, aux guichets
d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures du 26 mai au 26 juillet 2015*



Recueil spécial des Actes Administratifs

N° 2015 – 18 de MAI 2015

Sommaire

5605 - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision du 13 avril 2015 de M. Alain GUILLOUET, administrateur général des finances publiques, directeur du Morbihan, donnant délégation de signature pour les affaires domaniales.....2

Délégation de signature du 13 avril 2015 relative aux conventions de commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile, de M. Alain GUILLOUET, administrateur général des finances publiques, directeur du Morbihan, à M. Thomas DEGOS, préfet du Morbihan.....4

Délégations générales de signature des postes comptables du Morbihan à la date du 11 mai 20155

Arrêté préfectoral du 20 mai 2015 portant délégation de pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs.....8

Arrêté préfectoral du 26 mai 2015 portant modification de la composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) du Morbihan..... 9

5615 - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU MORBIHAN

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours à M. Philippe CILLARD, chef d'état-major opérationnel.....12

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours à M. Gildas LOPERE, adjoint au chef d'état-major opérationnel des services d'incendie et de secours.....14

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours à M. Erwan GANNE, adjoint au chef de groupement couverture des risques16

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours à M. François GONZALEZ, adjoint au chef de groupement analyse des risques18

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours à M. Mikaël PELLEGRINELLI, chef du service prévention des services d'incendie et de secours20

REGION BRETAGNE

DREAL

Arrêté du 20 mai 2015 portant subdélégation de signature à des agents de la DREAL Bretagne.....24

**5605 – DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN
35 Bd de la Paix - BP 510
56019 VANNES CEDEX
TEL 02 97 68 17 00.

**Décision de M. Alain Guillouët , administrateur général des Finances publiques,
Directeur du Morbihan donnant délégation de signature pour les affaires domaniales.**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet du Morbihan en date du 13 avril 2015 accordant délégation de signature à M. Alain Guillouët, administrateur général des Finances publiques, Directeur du Morbihan,

Arrête :

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à M. Alain Guillouët, administrateur général des Finances publiques, Directeur du Morbihan, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 avril 2015 accordant délégation de signature à M. Alain Guillouët sera exercée par Mme Catherine Castrec, administratrice des Finances publiques, Chef du pôle de la gestion publique, et par Mme Françoise Font, administratrice des Finances publiques, Chef du pôle pilotage et ressources.

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux.	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	<p>Dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements.</p> <p>Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.</p>	<p>Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>Art. 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.</p> <p>Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.</p>

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Georges Gautier , Inspecteur principal des Finances publiques, ou à son défaut par Mme Christine Gaufreteau, Inspectrice des Finances publiques ou M. Jean Pierre Vigneau, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

Art. 3. - En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 7 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 avril 2015 accordant délégation de signature à M. Alain Guillouët, Directeur du Morbihan, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Mme Guénaelle Laurent, Inspectrice des Finances publiques
- M. Patrice Briant , Inspecteur des Finances publiques.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques du Morbihan.

Fait à Vannes, le 13 avril 2015

Pour le Préfet,
L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur du Morbihan,

Alain Guillouët



DIRECTION GENERALE DES Finances PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES Finances PUBLIQUES DU MORBIHAN
35 Bd de la Paix - BP 510
56019 VANNES CEDEX
Tel 02 97 01 50 50

**Délégation de signature relative aux conventions de commissionnement des professionnels
du commerce de l'automobile, de M Alain Guillouët,
administrateur général des Finances publiques, Directeur du Morbihan
à M Thomas Degos, Préfet du Morbihan**

Vu l'article 1723 ter O B du code général des impôts :

- Le paiement des taxes mentionnées aux articles 1599 quinquies, 1635 bis M et 1635 bis O est effectué soit directement à l'administration, soit auprès des personnes, titulaires d'une commission délivrée par l'administration des Finances, qui transmettent à l'administration les données relatives aux demandes d'immatriculation des véhicules donnant lieu au paiement de ces taxes.

Vu l'article 2 du décret n°2008-1283 du 8 décembre 2008 portant application de l'article 1723 ter O B du code général des impôts :

- L'administration des Finances compétente pour délivrer la commission prévue à l'article 1723 ter-0 B du code général des impôts aux professionnels mentionnés à l'article 1er communique au préfet sa décision d'acceptation ou de refus, prise en fonction du respect ou non de la condition fixée par ce même article.

Lorsque la décision prise par l'administration des Finances est une décision d'acceptation, le préfet ayant pouvoir d'habiliter ces professionnels à participer aux opérations d'immatriculation de véhicules terrestres à moteur signe avec eux une convention d'agrément qui fixe leurs obligations et les conséquences attachées à leur manquement et dont le type est fixé par l'administration.

En cas de refus, le préfet notifie la décision prise par l'administration des Finances aux professionnels intéressés.

Vu le décret du 27 mars 2012 nommant M Alain Guillouët, administrateur général des Finances publiques, Directeur du Morbihan

Je soussigné Alain Guillouët, administrateur général des Finances publiques, Directeur du Morbihan, donne délégation à M Thomas Degos, Préfet du Morbihan, pour signer toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile par l'administration des Finances, dans les conditions prévues par l'article 1723 ter O B du code général des impôts et par l'article 2 du décret n°2008-1283 du 8 décembre 2008 pris pour son application, ainsi que toutes décisions unilatérales de refus ou de retrait du commissionnement.

Vannes, le 13 avril 2015

L'administrateur général des Finances publiques
Directeur du Morbihan

Alain Guillouët





Délégations générales de signature des postes comptables du Morbihan à la date du 11 mai 2015

POSTE COMPTABLE	DELEGANT	DELEGATAIRE	DATE DE LA DELEGATION GENERALE
ALLAIRE	Mme Sylvie RAFFLIN-CHOBELET , Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Christine BOUSSEMART Contrôleur principal des Finances publiques	25 juin 2013
		Mme Dominique GERTHOFFER Contrôleur des Finances publiques	19 juin 2013
		Mme Odile DAYON , Contrôleur des Finances publiques	19 juin 2013
		Mme Annick NAEL Contrôleur des Finances publiques	19 juin 2013
AURAY	M Benoît BERTON Inspecteur divisionnaire HC des Finances publiques	M Yvan LE GOFF Inspecteur des Finances publiques	01 juillet 2013
BAUD	M Christian FAISNEL Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Mireille LE MASSON Contrôleur des Finances publiques	15 décembre 2011
		M Georges MARRY Contrôleur des Finances publiques	1er décembre 2014
		Mme Karine LIDURIN Agent administratif principal des Finances publiques	12 décembre 2014
BELZ	MMe Annie LE CORVEC Inspecteur des Finances publiques	M Pascal FRAISSEIX Contrôleur principal des Finances publiques	09 septembre 2013
		MMe Gabrielle LE DUIGOU Contrôleur principal des Finances publiques	09 septembre 2013
CARNAC	M. Philippe JERRETIE Inspecteur divisionnaire CN des Finances publiques	Mme Anne Marie BOUCHET Inspecteur des Finances publiques	06 décembre 2011
ELVEN	M Sébastien HAUTIN Inspecteur des Finances publiques	Mme Véronique EVAIN Contrôleur des Finances publiques	10 juillet 2014
GOURIN – LE FAOUEU	Mme Catherine BOUSSION Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Sylvie LE CAIGNEC Contrôleur principal des Finances publiques	07 janvier 2014
		Mme Virginie LE BOULBAR Contrôleur des Finances publiques	01 septembre 2014
GUEMENE S/ SCORFF	M Richard POULIQUEN Inspecteur des Finances publiques	M Fabrice CORLAY Contrôleur des Finances publiques	02 décembre 2011
GUER	M. Eric DALBAGNE Inspecteur des Finances publiques	Mme Brigitte LEBLAY Contrôleur des Finances publiques	02 septembre 2011
HENNEBONT	M Paul LE GOURRIEC Inspecteur divisionnaire CN des Finances publiques	M Frédéric PIQUEMAL , Inspecteur des Finances publiques	07 décembre 2011
		Mme Delphine HAXAIRE Inspectrice des Finances publiques	03 novembre 2014
		Mme Jocelyne KERANGOAREC Contrôleur des Finances publiques	07 décembre 2011
		Mme Marylène FELICH Contrôleur principal des Finances publiques	07 décembre 2011
		Mme Christine LE GUIGNER Agent des Finances publiques	9 septembre 2014
		Mme Marie-laure LESVEN Agent des Finances publiques	9 septembre 2014
		Mme Yvonne TANGUY Contrôleur des Finances publiques	9 septembre 2014
		Mme Elisabeth CONAN Contrôleur des Finances publiques	3 novembre 2014
		M Pascal BAUDOIN Contrôleur des Finances publiques	13 février 2015
		M Pascal CULAS Contrôleur des Finances publiques	13 février 2015
		M Dominique PULLANDRE Contrôleur des Finances publiques	13 février 2015

LA GACILLY	Mme Sylvie RAFFLIN-CHOBLET Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Annie LELIEVRE Contrôleur des Finances publiques	26 juin 2013
		Mme Myriam LORIQUEU Contrôleur des Finances publiques	26 juin 2013
		M François RIVALLAN Inspecteur des Finances publiques	03 mars 2014
		Mme Béatrice SETAN Agent administratif des Finances publiques	1 ^{er} septembre 2014
		M Stéphane MALLEGOL Agent administratif des Finances publiques	1 ^{er} septembre 2014
LA ROCHE-MUZILLAC	Mme Nadine DE VETTOR Inspecteur divisionnaire des Finances publiques CN	Mme Claudine OILLAUX Contrôleur principal des Finances publiques	08 décembre 2011
LE PALAIS	M Sylvain LIMANTON Inspecteur des Finances publiques	M Jean-François BENTIN Agent des Finances publiques	9 septembre 2014
		M Julien DE LA HAYE Agent des Finances publiques	9 septembre 2014
LOCMINE	Mme Anne ISSARTIER Inspecteur divisionnaire CN des Finances publiques	M Eric GUILLOU Contrôleur Principal des Finances publiques	03 septembre 2013
		Mme Corinne LE SAGERE Contrôleur Principal des Finances publiques	25 juin 2012
LORIENT COLLECTIVITES	Mme Philippe TREGARO Chef de Service Comptable	M Philippe ARNOULT Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	06 mars 2015
		M. Alain KERANGOAREC Inspecteur du trésor	06 mars 2015
		Mme Christine MENEZ Inspectrice du trésor	06 mars 2015
LORIENT HOPITAUX-HLM	M Christian GENAITAY Administrateur des Finances publiques adjoint	Mme Catherine KERLEROUX , Inspecteur des Finances publiques	4 mai 2015
		Mme Morgane FEREC , Inspecteur des Finances publiques	4 mai 2015
		Mme Nelly QUINTIN Contrôleur principal des Finances publiques	4 mai 2015
		Mme Stéphane LE METAYER Contrôleur des Finances publiques	4 mai 2015
		Mme Christine LE MENTEC Contrôleur principal des Finances Publiques	4 mai 2015
		M Aurélien CRAVAILLAC Contrôleur des Finances publiques	24 juin 2013
MALESTROIT	M David BIORET	Mme Aline MUTIN Contrôleur principal des Finances publiques	24 juin 2013
		M Stéphane MARCHAND Contrôleur principal des Finances publiques	24 juin 2013
		M Michel SALAUN , Contrôleur principal des Finances publiques	01 décembre 2011
MAURON	M Stéphane. RIVOLIER Inspecteur des Finances publiques	Mme Sylvie RIVOLIER , Inspecteur des Finances publiques	09 décembre 2011
		Mme Huguette GAUTIER Contrôleur principal des Finances publiques	09 décembre 2011
		M Philippe BRUNEAUX Contrôleur des Finances publiques	09 décembre 2011
PONTIVY	M Luc QUISTREBERT Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mlle Emmanuelle EVEN , Inspectrice du trésor	01 mars 2011
		Mme Yolande LE RUYET Inspectrice des Finances publiques	03 septembre 2012
		M Thierry GALERNE Contrôleur principal des Finances publiques	25 juin 2012
PORT-LOUIS	Mme Michèle JEGAT Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Maryvonne BIGER , Inspecteur des Finances publiques	02 décembre 2011
		Melle Christine ROBERT Contrôleur principal des Finances publiques	02 décembre 2011
QUESTEMBERT	M Jean-Pierre PLANTEC Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Nadine DREANO Contrôleur principal des Finances publiques	23 novembre 2011
		Mme Marceline LE MENELEC Contrôleur principal des Finances publiques	1 ^{er} juillet 2013

ROHAN	M Marc AUDIC Inspecteur des Finances publiques	Mme Josiane DENIS , Contrôleur des Finances publiques	09 décembre 2011
SARZEAU	M Christophe LIBRE Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	M Ludovic GOAER Contrôleur principal des Finances publiques	23 janvier 2015
		Mme Isabelle TREMEL Contrôleur principal des Finances publiques	23 janvier 2015
VANNES MENIMUR	M Jean-Charles BARD Inspecteur divisionnaire des Finances publiques HC	Mme Carine LE CALLONNEC Inspecteur des Finances Publiques	01 mars 2014
		M Bernard DREAN Inspecteur des Finances Publiques	01 septembre 2014
VANNES MUNICIPALE	Mme Janine GARNIER Chef de service comptable des Finances publiques	Mme Nadine MENJOU Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	02 janvier 2014
		M Jean-Yves DARENGOSSE Inspecteur des Finances publiques	01 août 2013
		Mme Hélène PEVEDIC Inspecteur des Finances publiques	01 août 2013
		Monsieur Hervé HUS Contrôleur principal des Finances publiques	01 août 2013
		Monsieur Patrice YODO Contrôleur principal des Finances publiques	01 août 2013
		Mme Catherine LE ROCH Agent d'administration principale des Finances publiques	01 août 2013
		M Jean-Claude LE TALLEC Inspecteur des Finances publiques	26 mars 2012
PAIRIE DEPARTEMENTALE	M Pierre-André BOUDY Payeur départemental	Mme Fabienne LESNE Inspecteur des Finances publiques	16 avril 2014
		M Mickaël BRULARD Inspecteur des Finances publiques	15 octobre 2014
		M Yannick GUILLEMOTO Contrôleur principal des Finances publiques	26 avril 2013
		M Jean-Luc ROPARS Contrôleur principal des Finances publiques	26 avril 2013
		M Patrice THOMAS Contrôleur des Finances publiques	26 mars 2012
		Mme Marie-José FOUQUET Contrôleur principal des Finances publiques	20 novembre 2014
		M Pascal LE CORVEC Inspecteur des finances publiques	04 mai 2015
		Mme Marie-Christine BIDAN Inspecteur des finances publiques	04 mai 2015
SIP AURAY	M Yvon GUILLOME Inspecteur divisionnaire des Finances publiques		
SIP LORIENT NORD	Mme Valérie LECLAIRE Administratrice des Finances publiques adjointe	Mme Marie LE GAILLARD Inspectrice des Finances publiques	13 septembre 2012
SIP LORIENT SUD	M Patrick FACOMPRESZ Inspecteur départemental des Finances publiques	Mme Marie-Annick GUILLEMOT Inspectrice des Finances publiques	01 juillet 2014
		Mme Florence MASSOT Inspectrice des Finances publiques	01 juillet 2014
SIP PONTIVY	Mme Françoise DONVAL Inspecteur divisionnaire Des Finances publiques	Mme Jocelyne TEURNIER-LECLERC Inspectrice des Finances publiques	11 mai 2015
SIP VANNES GOLFE	Mme Sylvie LANGLAMET Inspecteur divisionnaire HC des Finances publiques	M Jacques LE NOHEH Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	02 janvier 2013
		M Stéphane MOELLO Inspecteur des Finances publiques	02 janvier 2013
		Mme Anne-Françoise PINSAULT Inspecteur des Finances publiques	02 janvier 2013



Arrêté préfectoral portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs

Le préfet du Morbihan
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les conventions internationales conclues entre la République française et les états étrangers prévoyant une assistance administrative en matière de recouvrement ;

VU les articles 1658 et 1659 du code général des impôts fixant les conditions d'homologation des rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié, relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret du 19 mars 2015 portant nomination de M.Thomas Degos, Préfet du Morbihan, à compter du 13 avril 2015 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : Délégation de pouvoir, pour rendre exécutoire les rôles d'impôts directs et taxes assimilées ainsi que les titres de recouvrement émis par les Etats étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement, est donnée aux collaborateurs du directeur départemental des finances publiques du Morbihan ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques adjoint.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

VANNES, le 20 mai 2015

signé

Thomas DEGOS

PREFET DU MORBIHAN

**Arrêté préfectoral
portant modification de la composition de la commission départementale des impôts directs locaux
(CDIDL) du Morbihan**

Le préfet du Morbihan
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU la lettre du 30/09/2014 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département du Morbihan ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n°2014289-0005 du 16/10/2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département du Morbihan ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan en date du 26/08/2014, de la chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan en date du 26/08/2014 et des organisations représentatives des professions libérales du département du Morbihan en date du 26/08/2014 ;

VU la délibération du 23/04/2015 bordereau n°4 du conseil départemental portant désignation du représentant du conseil départemental auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département du Morbihan et de son suppléant ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation des représentants du conseil départemental en cas de renouvellement général des conseils départementaux, conformément à l'article 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le conseil départemental dispose d'un représentant auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département du Morbihan ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 3 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 5;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des impôts directs locaux du département du Morbihan dans les conditions prévues aux articles 6 à 8 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

A R R E T E

Article 1^{er}: L'arrêté n° 2014289-0006 du 16 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) du Morbihan est abrogé.

Article 2: La commission départementale des impôts directs locaux du département du MORBIHAN en formation plénière est désormais composée comme suit :

AU TITRE DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaire	Suppléant
M. LAPPARTIENT David	Mme NADEAU Michèle

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
M. FAY Jean-Marie	M. RIGUIDEL Dominique
M. NICOLAZO Alain	M. CORVAISIER Jean-Claude
M. VIDELO Jean-Jacques	M. ORGEBIN Erick

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
M. MORVANT Michel	M. BLEHER Jean-Luc
M. LE GARS Frédéric	M. SOLARO Jean-Paul

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
M. SERAZIN Jean-François	M. RIO Jean-Yves
M. LE FLOCH Yves	M. MONTEL Pierre
M. BERNARD Gérard	M. LE MAUFF Jean-Pierre
Mme ALDIGE Laurence	M. LE COUVIOUR Olivier
M. RIOU Alain	M. OTTMANN Daniel

Article 3: Le secrétaire général et le directeur départemental des finances publiques du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

VANNES le 26 mai 2015

signé

Thomas DEGOS

**5615 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS**



Service Départemental d'incendie et de secours du Morbihan

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de monsieur Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à monsieur Philippe CILLARD, chef d'état-major opérationnel

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33,
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile,
- VU** le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret du 19 mars 2015 nommant monsieur Thomas DEGOS, préfet du Morbihan,
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant règlement de mise en oeuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan,
- VU** l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan du 10 juillet 2011 nommant monsieur Cyrille BERROD en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan à compter du 1^{er} septembre 2011,
- VU** la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2014/C33 du 27 juin 2014 portant modification de l'organigramme départemental,
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 de délégation de signature à M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,
- VU** l'arrêté du 31 mars 2015 portant affectation et attribution de fonctions au lieutenant-colonel Philippe CILLARD en qualité de chef d'état-major opérationnel des services d'incendie et de secours et de chef de groupement analyse des risques,
- VU** les circulaires départementales,
- SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée au lieutenant-colonel Philippe CILLARD, chef d'état-major opérationnel des services d'incendie et de secours qui assure également la fonction de chef de groupement analyse des risques, à l'effet de signer ou viser pour le préfet du Morbihan :

- les notes d'organisation et les directives opérationnelles du corps départemental,
- tous documents, correspondances administratives et avis se rapportant à l'instruction des dossiers de prévention et prévision,
- les convocations aux réunions des membres de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les convocations de groupes restreints de visite des établissements recevant du public situés dans le champ de compétence de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les correspondances se rapportant au secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les bordereaux d'envoi, de transmission de pièces et de dossiers,
- les ordres de missions opérationnels,
- les diplômes attribuant la formation aux secours à personne 1 (SAP 1) niveaux 1 et 2 et la formation de techniques de secours routier, ainsi que toutes les pièces relatives à leur délivrance.

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le 11 mai 2015

Le directeur départemental
des services d'incendie et de
secours du Morbihan,

Colonel Cyrille BERROD.



Service Départemental d'incendie et de secours du Morbihan

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de monsieur Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à monsieur Gildas LOPERE, adjoint au chef d'état-major opérationnel des services d'incendie et de secours

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33,
 - VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 - VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile,
 - VU** le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,
 - VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
 - VU** le décret du 19 mars 2015 nommant monsieur Thomas DEGOS, préfet du Morbihan,
 - VU** l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant règlement de mise en oeuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan,
 - VU** l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan du 10 juillet 2011 nommant monsieur Cyrille BERROD en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan à compter du 1^{er} septembre 2011,
 - VU** la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2014/C33 du 27 juin 2014 portant modification de l'organigramme départemental,
 - VU** l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 de délégation de signature à M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,
 - VU** l'arrêté du 31 mars 2015 portant affectation et attribution de fonctions au lieutenant-colonel Gildas LOPERE en qualité d'adjoint au chef d'état-major opérationnel des services d'incendie et de secours et de chef de groupement couverture des risques,
 - VU** les circulaires départementales,
- SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée au lieutenant-colonel Gildas LOPERE, adjoint au chef d'état-major opérationnel des services d'incendie et de secours qui assure également la fonction de chef de groupement couverture des risques, à l'effet de signer ou viser pour le préfet du Morbihan :

- les notes d'organisation et les directives opérationnelles du corps départemental,
- tous documents, correspondances administratives et avis se rapportant à l'instruction des dossiers de prévention et prévision,
- les convocations aux réunions des membres de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les convocations de groupes restreints de visite des établissements recevant du public situés dans le champ de compétence de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les correspondances se rapportant au secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les bordereaux d'envoi, de transmission de pièces et de dossiers,
- les ordres de missions opérationnels,
- les diplômes attribuant la formation aux secours à personne 1 (SAP 1) niveaux 1 et 2 et la formation de techniques de secours routier, ainsi que toutes les pièces relatives à leur délivrance.

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le 11 mai 2015

Le directeur départemental
des services d'incendie et de
secours du Morbihan,

Colonel Cyrille BERROD.



Service Départemental d'incendie et de secours du Morbihan

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de monsieur Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à monsieur Erwan GANNE, adjoint au chef de groupement couverture des risques

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33,
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile,
- VU** le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret du 19 mars 2015 nommant monsieur Thomas DEGOS, préfet du Morbihan,
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant règlement de mise en oeuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan,
- VU** l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan du 10 juillet 2011 nommant monsieur Cyrille BERROD en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan à compter du 1^{er} septembre 2011,
- VU** la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2014/C33 du 27 juin 2014 portant modification de l'organigramme départemental,
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 de délégation de signature à M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,
- VU** l'arrêté du 31 mars 2015 portant affectation et attribution de fonctions au commandant Erwan GANNE en qualité d'adjoint au chef de groupement couverture des risques,
- VU** les circulaires départementales,
- SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée au commandant Erwan GANNE, adjoint au chef de groupement couverture des risques à l'effet de signer ou viser pour le préfet du Morbihan :

- les notes d'organisation et les directives opérationnelles du corps départemental,
- les bordereaux d'envoi, de transmission de pièces et de dossiers.

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le 11 mai 2015

Le directeur départemental
des services d'incendie et de
secours du Morbihan,

Colonel Cyrille BERROD.



Service Départemental d'incendie et de secours du Morbihan

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de monsieur Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à monsieur François GONZALEZ, adjoint au chef de groupement analyse des risques

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile,

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 19 mars 2015 nommant monsieur Thomas DEGOS, préfet du Morbihan,

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant règlement de mise en oeuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan,

VU l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan du 10 juillet 2011 nommant monsieur Cyrille BERROD en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan à compter du 1^{er} septembre 2011,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2014/C33 du 27 juin 2014 portant modification de l'organigramme départemental,

VU l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 de délégation de signature à M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

VU l'arrêté du 31 mars 2015 portant affectation et attribution de fonctions au commandant François GONZALEZ en qualité d'adjoint au chef de groupement analyse des risques,

VU les circulaires départementales,

SUR PROPOSITION du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée au commandant François GONZALEZ, adjoint au chef de groupement analyse des risques, à l'effet de signer ou viser pour le préfet du Morbihan :

- tous documents, correspondances administratives et avis se rapportant à l'instruction des dossiers de prévention et prévision,
- les convocations aux réunions des membres de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les convocations de groupes restreints de visite des établissements recevant du public situés dans le champ de compétence de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les correspondances se rapportant au secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les bordereaux d'envoi, de transmission de pièces et de dossiers.

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le 11 mai 2015

Le directeur départemental
des services d'incendie et de
secours du Morbihan,

Colonel Cyrille BERROD.



Service Départemental d'incendie et de secours du Morbihan

Arrêté du 11 mai 2015 portant subdélégation de signature de monsieur Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à monsieur Mikaël PELLEGRINELLI, chef du service prévention des services d'incendie et de secours

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33,
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile,
- VU** le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret du 19 mars 2015 nommant monsieur Thomas DEGOS, préfet du Morbihan,
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant règlement de mise en oeuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan,
- VU** l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan du 10 juillet 2011 nommant monsieur Cyrille BERROD en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan à compter du 1^{er} septembre 2011,
- VU** la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2014/C33 du 27 juin 2014 portant modification de l'organigramme départemental,
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 de délégation de signature à M. Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,
- VU** l'arrêté du 31 mars 2015 portant affectation et attribution de fonctions au capitaine Mikaël PELLEGRINELLI en qualité de chef du service prévention des services d'incendie et de secours,
- VU** les circulaires départementales,
- SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée au capitaine Mikaël PELLEGRINELLI, chef du service prévention des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer ou viser pour le préfet du Morbihan :

- tous documents, correspondances administratives et avis se rapportant à l'instruction des dossiers de prévention,
- les convocations aux réunions des membres de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les convocations de groupes restreints de visite des établissements recevant du public situés dans le champ de compétence de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les correspondances se rapportant au secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH,
- les bordereaux d'envoi, de transmission de pièces et de dossiers.

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le 11 mai 2015

Le directeur départemental
des services d'incendie et de
secours du Morbihan,

Colonel Cyrille BERROD.

REGION BRETAGNE

DREAL



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du Logement de Bretagne

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature à des agents
de la DREAL BRETAGNE

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Bretagne

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret du 19 mars 2015 portant nomination de Monsieur Thomas DEGOS, préfet du Morbihan,

Vu l'arrêté interministériel du 6 septembre 2013 nommant M. Marc NAVEZ directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,

Vu l'arrêté du préfet du Morbihan du 13 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Marc NAVEZ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé du 8 octobre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Marc NAVEZ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour le département du Morbihan, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de la compétence prévue par cet arrêté, aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne dont les noms suivent :

Pour les directeurs-adjoints :

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Marc NAVEZ, tous les domaines qui lui sont délégués dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé du 8 octobre 2014 lui donnant délégation de signature pour le département du Morbihan :

- **Monsieur Bernard MEYZIE, directeur-adjoint** de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne

Pour les chefs de service, les chefs d'unités territoriales, les adjoints aux chefs de service, les chefs de divisions et certains chefs d'unité et d'antennes cités aux articles 2 à 5, dans les limites de leurs attributions et du champ de compétence tel que prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 :

Service climat, énergie, aménagement, logement (CEAL)

Madame Anicette PAISANT-BÉASSE, chef du service climat, énergie, aménagement, logement, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son service.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Madame Geneviève DAULNY, adjointe à la chef de service** pour les décisions pour lesquelles la chef de service a reçu délégation de signature.

Division climat, air, énergie, construction

Madame Geneviève DAULNY, chef de la division climat, air, énergie, construction à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Madame Bérangère GALINDO, adjointe à la chef de division** pour les décisions pour lesquelles la chef de division a reçu délégation de signature.

Division aménagement, urbanisme et logement

Monsieur Pascal LEVEAU, chef de la division aménagement, urbanisme et logement, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

Article 3 :

Service prévention des pollutions et des risques (PPR)

Madame Florence TOURNAY, chef du service prévention des pollutions et des risques, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son service.

Pour les déchets, uniquement les décisions relatives aux transferts transfrontaliers de déchets dans le cadre de l'application du règlement communautaire n°1013/2006 du 14 juin 2006,

Pour les échanges de quotas air, uniquement les décisions relatives aux contrôles et transmission électronique au ministère en charge de l'écologie des déclarations des émissions dans le cadre du système d'échange de quota d'émissions de gaz à effet de serre,

Pour la gestion du sous-sol, uniquement :

- les décisions relatives aux mines concernant l'application des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, notamment les arrêtés de police,
- les décisions relatives aux carrières concernant l'application des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, notamment les arrêtés de police.

Pour les équipements sous pression : toutes les décisions, sauf celles prévues au point 5 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté,

Pour les canalisations : toutes les décisions sauf celles prévues au point 6 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Madame Sylvie VINCENT, adjointe à la chef de service** pour les décisions pour lesquelles la chef de service a reçu délégation de signature.

Division des risques chroniques

Madame Sylvie VINCENT, chef de la division des risques chroniques et sous-sol, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

Pour les déchets, uniquement les décisions relatives aux transferts transfrontaliers de déchets dans le cadre de l'application du règlement communautaire n°1013/2006 du 14 juin 2006,

Pour les échanges de quotas air, uniquement les décisions relatives aux contrôles et transmission au ministère en charge de l'écologie des déclarations des émissions dans le cadre du système d'échange de quota d'émissions de gaz à effet de serre,

Pour la gestion du sous-sol, uniquement :

- les décisions relatives aux mines concernant l'application des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, notamment les arrêtés de police,
- les décisions relatives aux carrières concernant l'application des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, notamment les arrêtés de police.

Division risques naturels et hydrauliques

Monsieur Gérard PRIGENT, chef de la division des risques naturels hydrauliques, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

Division des risques technologiques

Monsieur Thierry HERBAUX, chef de la division des risques technologiques, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

Pour les équipements sous pression : toutes les décisions, sauf celles prévues au point 5 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté,

Pour les canalisations : toutes les décisions sauf celles prévues au point 6 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

Article 4 :

Service du patrimoine naturel (PN)

Monsieur Michel BACLE, chef du service patrimoine naturel, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son service, à l'exception de celles visées au point 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté relatives aux sites inscrits et sites classés et aux décisions et autorisations relatives à la réalisation des inventaires et suivis naturalistes, notamment dans le cadre de Natura 2000.

En cas d'empêchement ou d'absence, **Monsieur Cyrille LEFEUVRE, adjoint au chef de service**, pour les décisions pour lesquelles le chef de service a reçu délégation de signature.

Division biodiversité, géologie et paysages

Monsieur Cyrille LEFEUVRE, chef de la division biodiversité, géologie et paysages, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions à l'exception de celles visées au point 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté relatives aux sites inscrits et sites classés et aux décisions et autorisations relatives à la réalisation des inventaires et suivis naturalistes, notamment dans le cadre de Natura 2000.

En cas d'empêchement ou d'absence, **l'adjoint au chef de la division** pour les décisions pour lesquelles le chef de division a reçu délégation de signature.

Article 5 :

Service Infrastructures, sécurité transports (IST)

Monsieur Alexandre DUPONT, chef du service infrastructures, sécurité transports, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son service, sauf les décisions prévues au point 4 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

En cas d'empêchement ou d'absence du chef de service, **Monsieur Christian BESCOND, adjoint au chef de service** pour tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances pour lesquelles le chef de service a reçu délégation de signature.

Division stratégie des transports

Monsieur Christian BESCOND, chef de la division stratégie des transports, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

Division maîtrise d'ouvrage intermodale

Monsieur Pierre-Alexandre POIVRE, chef de la division maîtrise d'ouvrage intermodale, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions.

Division des transports routiers et sécurité des véhicules

Madame Murielle LEFORT, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions à l'exception des arrêtés et décisions figurant au point 4 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté, pour le département du Morbihan.

Unité homologation et sécurité des véhicules

Madame Anne ROBIN, responsable de l'unité homologation et sécurité des véhicules, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions, à l'exception des arrêtés et décisions figurant au point 4 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

Monsieur Michel BRIERE, référent véhicules, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions, à l'exception des arrêtés et décisions figurant au point 4 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

Monsieur David NOURY, chef d'antenne du département, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant de ses attributions, à l'exception des arrêtés et décisions figurant au point 4 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé à l'article 1 du présent arrêté.

Article 6 :

Chef de l'unité territoriale (UT56)

Monsieur Yannig GAVEL, chef de l'unité territoriale du département, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relatives aux attributions de son unité, sauf les décisions et arrêtés prévus au point 4 de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé.

Article 7 :

Les dispositions antérieures portant subdélégation de signature sont abrogées.

Article 8 :

Les attributions de chaque service sont déclinées dans le projet de service de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

Article 9 :

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Article 10 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Fait à Rennes, le 20 mai 2015

Pour le préfet du Morbihan
et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne

Signé

Marc NAVEZ